

**CENTRE DE LOISIRS D'ETE A LOUBEYRAT ETE 2016  
CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE RIOM  
ET DE MENETROL**

Entre les soussignés :

Monsieur **Pierre PECOUL**, Maire de la commune de Riom, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2016.

**Et :**

Madame **Nadine BOUTONNET**, Maire de la commune de Ménérol, autorisée par délibération du xx

Il a été convenu et réciproquement accepté ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

La commune de Riom, organisatrice de séjours en juillet et août 2016 au centre de loisirs de Loubeyrat, pour partie par délégation à la ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme, s'engage à accueillir les enfants de Ménérol, âgés de 3 à 11 ans révolus, du 6 juillet au 12 août 2016 selon les conditions suivantes :

**ARTICLE 2 :**

Un tarif forfaitaire de 34.85 € est fixé par enfant et par jour.

Il comprend :

- la restauration (goûter du matin et de l'après-midi ainsi que le déjeuner du midi)
- la location, l'entretien et les charges fixes du centre
- Les activités et l'encadrement.

**ARTICLE 3 :**

10 places (5 en 3-5 ans et 5 en 6-11 ans révolus) seront réservées à Menetrol jusqu'au 3 juin 2016. Passé cette date, les places non utilisées seront réattribuées à la mairie de Riom.

Les conditions d'inscription, de paiement et de remboursement sont à la charge de la commune de Ménérol. Le 10 juin, la commune de Ménérol fera parvenir à la mairie de Riom la liste des enfants inscrits, avec la fiche de renseignements.

**ARTICLE 4 :**

A la fin de la période estivale, la mairie de Riom établira une facture comportant le nombre de journées/enfants réservées à la mairie de Ménérol.

**ARTICLE 5 :**

Un départ en bus se fera de Ménérol à 8h30. Le retour se fera à 18h

A Ménérol le

Madame le Maire,

N. BOUTONNET.

A Riom le

Monsieur le Maire,

P. PECOUL